

rainement inconvenant — ou ignorant — que d'offrir à Dieu les restes d'une chanson soularde, même apprêtée en Noël religieux? Il convient donc de souhaiter à cause de ses débuts, à cause de la mélodie elle-même, que *Nouvelle Agréable* soit bientôt irrévocablement expédiée *ad patres*! Il n'appartient à nous que d'y voir!

II

Étudions maintenant un autre Noël qu'on ne devrait jamais trouver au répertoire sacré: le *Noël d'Adam*.

C'est grâce à M. Ernest Gagnon qui l'avait entendu pour la première fois à la messe de minuit, Noël 1857, dans une église de Paris, que ce morceau fut lancé, l'année suivante, au Canada. *Minuit, Chrétiens*, fut d'abord chanté à la première messe de Noël, à Sillery, ensuite à la messe solennelle du jour à l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, desservie à cette époque par le futur Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Ce cantique a provoqué la polémique presque sur-le-champ, surtout entre un correspondant au *Journal de Québec*, et un journaliste attaché à *L'Ere Nouvelle* des Trois-Rivières. Le premier n'en voulait pas; l'autre prétendait que c'était le plus beau chant religieux composé sur "la boule-ronde" depuis nos premiers parents!

Comment cette dispute s'est-elle terminée? C'est M. Gagnon lui-même qui nous renseigne: "Le Québécois avait raison gauchement; le Trifluvien avait tort habilement, et la forme l'emportant sur le fond, ce fut celui qui avait raison qui passa pour battu." (2)

Par un heureux retour des événements, si je ne me trompe, c'est précisément dans le diocèse des Trois-Rivières, que ce Noël est aujourd'hui défendu! Mais en quoi ce malheureux cantique mérite-t-il pareilles sévérités?

Au point de vue purement artistique, le *Noël d'Adam* n'a certes pas les défauts de *Nouvelle Agréable*. J'irai plus avant, et jusqu'à admirer avec M. Ernest Laut, "son rythme si large et si pur et la première strophe, dont l'inspiration est vraiment d'un poète." (3)

Nonobstant, je maintiens qu'il devrait disparaître de nos églises. Et cela, parce que la marque essentielle de la prière lui manque: la sincérité! Pour vous convaincre, qu'il me suffise de vous en dresser l'historique.

L'auteur, Cappeau de Roquemaure a versifié ce Noël, la nuit du 25 décembre 1846, alors qu'il était en voyage sur la diligence d'Avignon. Ce poète, qui signait grandiloquemment ses élucubrations, "Cappeau de Roquemaure", n'était autre que M. Placide Cappeau, maire du petit village de Roquemaure du département du Gard. Ancien négociant en vins, socialiste, libre-penseur et voltairien, Placide cumulait avec un rare bonheur toutes les qualités qui font l'heureux compositeur de musique sacrée!...

Un an plus tard, pour chatouiller la vanité d'une femme (qui pût ainsi faire valoir sa belle voix auprès des bourgeois du village), le poème de Cappeau fut mis en musique. Un chrétien "à gros grains", M. Adolphe Adam s'en était chargé. La santé ruinée, découragé par l'échec du Théâtre Lyrique qu'il avait fondé, le musicien dut écrire cette composition allité.

Enfin, dans l'église paroissiale de Roquemaure, en la Nativité de Notre-Seigneur, 1847, le *Noël d'Adam*, chanté par la femme pour qui il avait été composé, remportait son premier succès!

Toutefois, malgré sa vogue, malgré la piété même que parfois il inspire, ce Noël ne devrait plus se chanter! En vérité, peut-on sincèrement estimer que ce poème s'est élevé du cœur de l'écrivain en signe d'adoration, comme l'encens du sacrifice qui monte devant l'autel? Et l'air, si beau soit-il, faut-il croire en ses accents, quand on sait en quelles circonstances il est né, et que la vie même du compositeur en est un froid démenti? Faut-il véritablement penser que Dieu est satisfait des vaines louanges d'un libre-penseur et d'un tiède?

Et puis, chanter les oeuvres de semblables gens, n'est-ce pas rendre hommage à leur talent, à ce talent qui a si souvent travaillé à la gloire de tout, hors Dieu lui-même? N'est-ce pas laisser entendre, qu'il y a carence d'artistes chrétiens de valeur, et qu'il nous faut en aller "chaparder" dans les cabarets, à l'Opéra Comique, ou dans les salons de quelques pieux voltairiens?

Non, non! par son origine, par les motifs qui ont suscité sa composition, par respect de nous-mêmes, le *Noël d'Adam* ne mérite que d'être exclu du temple de Dieu!

* *

Tout compris, ces deux Noël, *Nouvelle Agréable* et le *Noël d'Adam* doivent disparaître à jamais de la splendeur de nos fêtes de Noël pour deux raisons majeures: parce qu'ils n'aident pas à approcher les esprits et les cœurs de Dieu ou encore parce qu'ils manquent des qualités de la véritable prière!

L'histoire nous apprend que chez les anciens Grecs, on ostracisait tout citoyen suspect, c'est-à-dire, qu'on le bannissait pour dix ans. Ce jugement se rendait par le peuple, qui déposait, soit un caillou noir, si l'accusé devait être condamné, soit un caillou blanc, dans le cas contraire.

A tous, je demande, lorsque, vous aurez l'occasion de déposer votre vote dans l'urne de l'opinion publique, au sujet de ces deux faux-Noël, d'y jeter un caillou noir, auquel vous aurez d'abord eu soin d'ajouter: "Pour toujours!"

JEAN IOTA.

Biddeford, Me, 30 novembre 1930.

(2) *Feuilles Eparses*, p. 301.

(3) *La Lyre*, No 56, déc. 1927, Montréal.